

PRISME

Agriculture et Agroalimentaire, une affaire d'experts

12

FÉVRIER 2016

DÉCRYPTAGE

P. 2



AGROCARBURANTS : Le groupe Abengoa, menacé par un dépôt de bilan, vend ses usines d'agrocarburants.

BLÉ : Sécheresse dramatique en Afrique de l'est et du sud, sur fond de surabondance mondiale.

AGROCHIMIE : Deux mégafusions agitent le secteur des pesticides.

AGROALIMENTAIRE : Le Nigéria, locomotive de l'Ouest Africain pour le développement des filières de la viande.

OGM : Campbell Soup, première grande entreprise étasunienne à opter pour l'étiquetage des OGM.

MARCHÉS AGRICOLES : La Suisse votera fin février sur l'initiative « pas de spéculation sur les denrées alimentaires »

FOIE GRAS : Epizootie d'influenza aviaire : quel impact sur la filière française du foie gras ?

PÊCHE : La FAO aurait largement sous-estimé les effets de la surpêche, selon une nouvelle étude.

COP21

P. 6



LES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'agriculture sera une des activités les plus impactées par les effets du changement climatique. Elle s'est mobilisée pour que l'accord issu de la COP21 mette au premier plan son rôle producteur et nourricier. Il est reconnu en même temps que ce secteur est un des plus émetteurs de gaz à effet de serre. Ces émissions se concentrent surtout dans l'élevage, avec d'importantes différences entre systèmes de production, bousculant certaines idées reçues. Les États, responsables des engagements pris, poussent les filières professionnelles et soutiennent des initiatives diverses (« Dairy Carbon », « 4 % »...). Les entreprises agroalimentaires s'engagent également, mais plutôt timidement.

VINS ROSÉS

P. 12



LA CONSOMMATION DES VINS ROSÉS EN FRANCE : UNE VAGUE DE FOND QUI S'EXPORTE...

La consommation mondiale de vins rosés est portée par l'engouement des jeunes générations pour des vins faciles à boire car très aromatiques et fruités. En France, leur consommation atteint désormais 30 % des vins tranquilles, la progression s'étant réalisée au détriment de celle des vins rouges.

L'innovation produit a contribué à multiplier les opportunités de consommation de vins rosés, en la décloisonnant de ses codes traditionnels. De plus, la stratégie de montée en gamme conduite par quelques visionnaires précurseurs a probablement contribué au changement de statut dont ces vins bénéficient aujourd'hui.

Retrouvez-nous

- Sur <http://etudes-economiques.credit-agricole.com> ▶ Rubrique Secteur ▶ Agriculture et Agroalimentaire
- Abonnement gratuit : [cliquez ici](#)



Décryptage

Agrocarburants

Le groupe Abengoa, menacé par un dépôt de bilan, vend ses usines d'agrocarburants

Abengoa, groupe d'ingénierie et également exploitant de centrales solaires et d'usines d'agrocarburants, risque de devenir la plus grande faillite d'Espagne. Il a en principe jusqu'à fin mars pour trouver une solution. Dans ce contexte, le groupe cherche à vendre son activité d'éthanol et d'agrogazole (capacités respectives de 2,1 et 0,2 Mt, CA pour l'ensemble : 2,1 Mds € en 2014). Abengoa est le premier producteur d'éthanol carburant en Europe, le 5^e aux États-Unis, plus marginal au Brésil et le 7^e mondial. Il a ouvert en octobre 2014 la seconde unité d'éthanol cellulosique créée aux États-Unis. Il possède une usine d'éthanol de maïs en France, à Lacq, où un investissement dans l'éthanol cellulosique est également envisagé.

► COMMENTAIRE

Les agrocarburants d'Abengoa sont en vente depuis quelques mois. Le groupe aurait reçu des offres pour 1 Md €, en particulier pour les unités d'Europe et des États-Unis qui intéresseraient des fonds d'investissements.

Ceci s'inscrit dans un contexte mondialement peu porteur pour les agrocarburants et surtout l'éthanol. L'Europe et les États-Unis ont confirmé en 2015 le soutien réglementaire dont bénéficie la production existante, mais il n'est plus vraiment question de développer la « première génération », à base de céréales, huiles ou sucre, qui concurrence les usages alimentaires et pèse sur les besoins en terres au niveau mondial, tout en rencontrant fréquemment l'opposition du secteur pétrolier. Seule la « deuxième génération », à base de produits de récupération ou non alimentaires, comme l'éthanol cellulosique, profite encore d'un soutien important, mais est loin de la viabilité. L'éthanol pourrait cependant gagner du terrain en cas de repli du diesel en Europe. La baisse du prix des produits agricoles depuis 2012 aurait pu renforcer les marges de cette industrie, mais cet avantage a été gommé par la chute du prix du pétrole.

Abengoa Bioenergy France (chiffre d'affaires 172 M€, en pertes récurrentes) avait en 2015 un projet pour l'ouverture d'une nouvelle unité d'éthanol cellulosique (à base de paille de blé et de cannes de maïs), pour 200 M€. Les modalités de financement n'étaient pas publiées. L'unité similaire d'Abengoa dans le Kansas (70 kt) a pour l'instant très peu produit. Elle est arrêtée depuis novembre 2015, pour des raisons qui sont peut-être financières, mais il est aussi question de difficultés techniques. La cession globale des actifs d'Abengoa débouchera peut-être sur une vente par appartements : on peut s'interroger sur le rôle futur de l'actionnaire minoritaire (24,5 %) de l'usine de Lacq, Océol, qui rassemble les coopératives approvisionnant le site : Maisadour, Euralis, Vivadour et Lur Berri.



Blé

Sécheresse dramatique en Afrique de l'est et du sud, sur fond de surabondance mondiale

L'Éthiopie et l'Afrique du sud, principaux producteurs de blé en Afrique subsaharienne, connaissent une sécheresse inégalée depuis 30 à 50 ans. La situation alimentaire est critique en Éthiopie, très consommatrice de blé. Dans le reste du monde, c'est l'abondance qui prévaut avec des stocks prévus à un niveau record, des exportateurs soutenus par un taux de change favorable et un coût du fret au plus bas. L'Argentine remonte ainsi sur les marchés et la France aura du mal à caser sa récolte, elle aussi record.

► COMMENTAIRE

La situation critique qui règne en Afrique du sud fait partie des effets attendus dans le contexte actuel d'El Niño exceptionnel, alors que dans l'est de l'Afrique, on s'attend habituellement en pareil cas à davantage de pluies. Mais les effets d'El Niño ne se conforment pas à des prévisions simples. En Afrique du Sud, les stocks disponibles amortiront les carences (dans ce pays, il s'agit surtout de maïs, tout aussi affecté). En Éthiopie, il s'agit d'une urgence humanitaire majeure avec un appel de fonds de 1,4 Mds \$ lancé par l'ONU, destiné à aider plus de 10 millions de personnes.



L'Éthiopie va fortement accroître ses importations de blé, en particulier à travers l'aide, de 0,9 à 2 Mt, sur une consommation de 5 Mt environ. Elle a déjà lancé un appel d'offres pour 1 Mt de blé, et contribuera au record d'importation de blé en Afrique sub-saharienne, en croissance constante et qui atteint 14 % des volumes échangés au niveau mondial.

Cette situation ne modifie cependant pas la situation de prix bas sur le marché mondial du blé, liée surtout à l'abondance de la récolte au niveau mondial et à la compétitivité que l'Ukraine, la Russie et l'Argentine tirent de leur devise fortement dévaluée. Les hésitations de la Russie sur l'évolution de sa taxation à l'export inquiètent pour l'instant peu, l'Argentine étant de son côté redevenue plus compétitive, avec des vannes ouvertes par suite de la suppression des quotas à l'exportation décidée par le nouveau gouvernement.

La France, à la tête d'une récolte record, sera ainsi fortement concurrencée à l'exportation, et s'achemine vers un doublement du stock de report, revu officiellement à la hausse à 5,8 Mt, très au-delà des 2 à 3 Mt habituels.

Agrochimie Deux mégafusions agitent le secteur des pesticides

Suite aux tentatives avortées de Monsanto pour s'emparer de Syngenta, les protagonistes Dow Chemical et DuPont avaient initié dès l'été dernier des pourparlers pour combiner leurs divisions et en évaluer les synergies. Leur fusion annoncée en fin d'année 2015 va constituer le premier acteur du secteur devant l'allemand BASF, avec un chiffre d'affaires consolidé de 90 Mds \$.

Quant à Syngenta, après avoir repoussé les assauts répétés de Monsanto, le groupe vient d'accepter l'offre d'acquisition de 43 Mds \$, entièrement en numéraire, du conglomérat chinois ChemChina, qui réalise déjà 37 Mds \$ de chiffre d'affaires. L'offre qui représente près de trois années de chiffre d'affaires a dès à présent été agréée par les dirigeants de Syngenta.

► COMMENTAIRE

Ces deux opérations de consolidation répondent prioritairement à des attentes de valorisation à court terme des actionnaires, dans un contexte de stagnation des résultats de multinationales de la chimie, pour partie liée à leurs activités agricoles.

La baisse des revenus agricoles et le ralentissement des pays émergents conjugué à la baisse de leur devise pèsent sur les ventes de semences et de pesticides, ainsi que sur les marges, d'autant que le flux de produits innovants se ralentit.



Le marché des pesticides subit également une réévaluation des matières actives mises en marché, de la part des autorités sanitaires, amenées à prononcer un nombre croissant d'interdictions ou de restrictions d'usage, compte tenu de leur toxicité sur l'homme ou sur l'environnement.

De la fusion DowDupont puis de sa séparation en trois sociétés cotées distinctes, est attendu un gain de valorisation de 30 Mds \$, liées à des synergies de l'ordre de 3 Mds \$.

Du changement de taille critique sont attendues des économies d'échelle sur les coûts de recherche et de mise en marché, de plus en plus élevés. Le groupe DuPont a d'ores et déjà annoncé un plan de réduction de ses coûts de 700 M\$, comportant une suppression de 10 % de ses effectifs.

L'agrochimie n'est que la seconde branche en importance avec 19 Mds \$ de chiffre d'affaires après la chimie des matériaux (51 Mds \$). La nouvelle entité DowDupont commercialisera 16 % des pesticides vendus dans le monde, mais aussi 40 % des ventes de soja et de maïs aux USA. Les autorités de la concurrence devraient probablement ordonner des cessions d'actifs notamment dans les semences aux fins de pouvoir autoriser la fusion.

ChemChina deviendra aussi avec la reprise de Syngenta l'un des plus puissants groupes agrochimiques. Cette acquisition lui donne accès aux technologies des semences OGM, auxquelles le marché chinois pourrait s'ouvrir.

Cette phase de consolidation qui modifie la hiérarchie sectorielle pourrait faire évoluer le statut de Monsanto de prédateur hier à celui de cible demain.

Agroalimentaire Le Nigéria, locomotive de l'Ouest Africain pour le développement des filières de la viande

Déjà très présente dans la région par ses activités de transformation et de courtage dans les filières végétales (café, cacao, coton ainsi que la meunerie), la compagnie singapourienne Olam élargit son spectre d'activité au Nigéria vers l'alimentation animale, en partenariat technique avec le leader français InVivo NSA. L'objectif est d'assurer l'approvisionnement des élevages piscicoles et des éclosiers de poussins situés à proximité.

► COMMENTAIRE

La présence des grandes compagnies agroalimentaires asiatiques sur le sol africain se renforce, mais en outre elle se diversifie. Ces initiatives sont d'ailleurs encouragées par les autorités nigérianes, confrontées au marasme qui perdure sur la rente pétrolière, incitant le géant africain à accélérer le développement d'autres sources de revenus. Les filières agroalimentaires constituent un chemin privilégié, tant du fait des besoins déjà considérables et sans doute en croissance durable, que de la position centrale du pays en Afrique subsaharienne.

Compte tenu des avantages qu'il apporte, tant en termes de rusticité que d'acceptation sur le plan sociétal, c'est l'élevage avicole qui cristallise plus particulièrement cet essor. Malgré la menace toujours présente de l'influenza aviaire, qui vient d'ailleurs de frapper à nouveau dans trois états au nord du pays, les effectifs de volailles dans les ateliers d'Afrique de l'Ouest représentent aujourd'hui plus de 600 millions de têtes, soit un quasi-doublement depuis le début du siècle, une croissance annuelle supérieure à 5 % par an, en rapport direct avec l'émergence d'une classe moyenne au pouvoir d'achat en hausse.

L'aviculture n'est pas le seul secteur qui attire les capitaux étrangers à Lagos : une ferme d'élevage de l'Arkansas, Jil Farms, a signé un accord avec l'État d'Osun, au Sud-Ouest du Nigéria, pour investir 50 M\$ dans la création de deux ranchs destinés au développement de races locales, ainsi qu'à l'établissement d'un centre de location d'équipements agricoles.



OGM

Campbell Soup, première grande entreprise étasunienne à opter pour l'étiquetage des OGM

Début janvier, le groupe, qui réalise un chiffre d'affaires de 8,3 Mds \$, a annoncé qu'il soutiendrait le principe d'un étiquetage obligatoire des OGM dans les produits de consommation, au niveau national, ainsi que la création d'un standard pour les allégations d'absence d'OGM sur les étiquettes. Campbell Soup se retire des efforts concertés menés par la profession contre l'étiquetage et a l'intention d'établir un standard de transparence dans l'agroalimentaire. Ceci étant, le groupe affirme qu'il ne remet pas en question les aspects scientifiques des OGM ni leur sécurité.

► COMMENTAIRE

Campbell Soup explique son choix par sa stratégie axée sur le client d'abord, rapportant que 92 % des consommateurs sont en faveur de l'affichage des OGM (ceci, dans des sondages posant explicitement cette question). Il précise aussi que l'étiquetage national lui paraît la seule solution devant le risque d'obligations variables selon les États.



La demande d'un étiquetage des OGM dans les aliments est aux États-Unis le fer de lance de l'opposition aux OGM et les campagnes et affrontements juridiques sur ce sujet durent depuis des années. Des votes dans plusieurs États ont abouti à repousser cette mesure. Ils ont donné lieu à des dépenses de lobbying se comptant en dizaines de millions de dollars, impliquant les groupes d'agribusiness et la fédération des produits d'épicerie à laquelle Campbell Soup s'associait jusque-là. Le Vermont a été le premier État à voter dans le sens de l'étiquetage en 2014, avec une application en juillet 2016 si les recours qui ont été lancés contre cette mesure n'aboutissent pas. En 2015, une loi interdisant aux États d'établir l'étiquetage a été discutée au congrès : elle fut repoussée. Campbell a annoncé sa décision peu de temps après.

Selon le New York Times, Campbell Soup estime à 75 % la proportion de ses produits contenant des OGM (produits incluant des dérivés de maïs, de soja, de colza, du sucre de betteraves...). L'étiquetage selon Campbell Soup n'aura pas un coût élevé et les prix de ventes ne changeront pas. En démarrant lui-même l'étiquetage, le groupe pourra observer l'impact sur la demande et ajuster son offre en conséquence. La santé figure au premier rang des motivations des consommateurs, mais ce n'est pas la seule : la transparence, le mode de production agricole et l'environnement sont aussi des sujets soulevés par les produits OGM.

Marchés agricoles

La Suisse votera fin février sur l'initiative « pas de spéculation sur les denrées alimentaires »

Selon ce texte, qui a recueilli 130 000 signatures permettant de passer en « votation », les acteurs financiers ayant leur siège ou une succursale en Suisse ne pourraient investir dans des instruments financiers se rapportant à des matières premières agricoles. Les contrats avec des producteurs et des commerçants qui portent sur la garantie de délais ou de prix seraient autorisés. Le texte est proposé par les Jeunes Socialistes, soutenu par des ONG ; il est récusé par le Conseil fédéral et les États de Suisse.

► COMMENTAIRE

L'impact de la spéculation sur les prix agricoles et sur la sécurité alimentaire mondiale est un sujet de plus en plus sensible, en parallèle avec le rôle croissant qu'y jouent les acteurs financiers. Face à cette préoccupation, différents établissements financiers ont décidé mondialement de ne pas développer une telle activité.

La spéculation n'est qu'un des facteurs pouvant intervenir dans la formation des prix agricoles, qui vient après les « fondamentaux » que sont la situation climatique et la demande pour l'alimentation ou pour d'autres usages comme les agrocarburants. La volatilité peut être tout aussi forte sur des produits comme le riz pour lesquels il n'y a pas de marché organisé substantiel. Et la spéculation n'empêche pas la chute des prix, comme on le voit depuis 2013. Ceci étant, les agents financiers tiennent maintenant une très grande place sur ces marchés. Les positions des « spéculateurs » à court terme comme les « hedge funds » sont très corrélées à court terme avec les prix agricoles, accompagnant, amplifiant ou parfois révélant les tendances latentes. Les « investisseurs » à long terme (« fonds indiciels ») possèdent sur le marché de Chicago des positions longues considérables, renouvelées en permanence - ce sont même le plus souvent les seuls agents en position acheteuse nette sur ce marché, pour le blé, le maïs et le soja, ce qui montre un potentiel important de déstabilisation.

Le sujet est particulièrement sensible en Suisse du fait de la concentration sur place des négociants internationaux en produits agricoles, et dont les milieux économiques craignent la délocalisation. Le texte proposé vise les acteurs financiers et non les négociants, et la spéculation et non la couverture. S'il était voté, ce qui n'est pas considéré comme le plus probable, sa mise en œuvre serait de toute façon très complexe et ses effets incertains : il est difficile de distinguer couverture et spéculation, et les banques comme les négociants peuvent participer aux deux.

Les Suisses ne sont pas seuls à s'en préoccuper : l'Europe prépare une directive sur les instruments financiers (MiFID II) destinée elle aussi à limiter l'influence de la spéculation sur les marchés de matières premières, après les États Unis avec Dodd-Frank. Actuellement en discussion, avec une approche beaucoup plus élaborée, elle doit entrer en vigueur en principe début 2017. Là aussi l'esprit est d'exempter les opérations « commerciales », tout en limitant la taille des positions des acteurs « financiers ».



Foie gras

Épizootie d'influenza aviaire : quel impact sur la filière française du foie gras ?

Une épizootie de grippe aviaire sévit depuis fin novembre 2015 dans le Sud-Ouest de la France, avec 69 foyers recensés dans 8 départements. Pour l'enrayer et permettre à la France de retrouver son statut « indemne » levant toutes les interdictions à l'importation de volailles françaises, les pouvoirs publics ont décidé de mettre en place un vaste plan d'assainissement applicable dans tout le grand Sud-Ouest (18 départements), avec instauration d'un vide sanitaire total pour les élevages de palmipèdes, qui prévoit la poursuite de l'élevage et du gavage des animaux en place dans les élevages, mais aussi l'arrêt des mises en place de canetons dans les élevages à partir du 18 janvier dernier, avec un objectif de remise en place de canetons dans les élevages à partir de début mai.

► COMMENTAIRE

Les mesures annoncées sont sans précédent. Le vide sanitaire va entraîner un arrêt total des élevages du Sud-Ouest pendant au minimum 1 mois, et plus généralement de 2 à 3 mois, entraînant une perte de revenu particulièrement sévère pour les éleveurs spécialisés et notamment pour ceux qui travaillent en filière courte, assurant l'abattage et la transformation à la ferme. Elle touche également fortement les accouveurs qui ne peuvent plus ni commercialiser leurs canetons dans tout le grand Sud-Ouest depuis le 18 janvier dernier, ni les exporter, en raison des embargos sur les volailles françaises (et plus particulièrement sur les animaux vivants) mis en place par de nombreux pays d'Afrique et d'Asie.

D'autres maillons de la filière foie gras sont également impactés : les fabricants d'aliments du Sud-Ouest (baisse de production estimée à 250 000 tonnes dont 150 000 tonnes de maïs), les transformateurs-conserveurs, les LISA (ventes d'aliments pour les élevages) ainsi que les transporteurs.

Il est très difficile d'évaluer dès maintenant les pertes prévisibles de ces différents opérateurs, mais les pouvoirs publics ont annoncé la mise en place de différentes aides financières : 130 M€ pour indemniser les éleveurs et les accouveurs et, pour les autres maillons de la filière, des reports et des exonérations de charges sociales et fiscales ainsi que des avances de trésorerie et des mesures de chômage technique (également chez les accouveurs). En outre, les investissements destinés à renforcer la biosécurité de la filière : réorganisation des modes d'élevage, des transports... seront également aidés.

Cette épizootie qui touche le Sud-Ouest, principale région française de production de foie gras, et le plan d'assainissement mis en œuvre, vont pénaliser particulièrement les opérateurs spécialisés présents uniquement dans cette région, mais permettront sans doute une certaine résorption des stocks présents dans la filière et favoriseront la production des filières concurrentes des Pays de Loire mais également de Hongrie et de Bulgarie. De ce fait, les deux principaux opérateurs, Maisadour et Euralis, groupes coopératifs polyvalents présents également en Pays de Loire, mais aussi en Bulgarie dans le cas d'Euralis, ne paraissent pas les plus vulnérables.



Pêche

La FAO aurait largement sous-estimé les effets de la surpêche, selon une nouvelle étude

La revue britannique Nature Communications vient de publier une nouvelle étude réalisée par des spécialistes reconnus des populations marines du Fisheries Centre de Vancouver, en liaison avec l'Université de Colombie Britannique. Cette étude conteste les chiffres officiels de prélèvements de poissons publiés depuis soixante ans par la FAO.

► COMMENTAIRE

Pour remettre en cause des décennies de pratiques statistiques par la seule autorité internationale qui en publie les données depuis soixante ans, l'étude conduite par deux chercheurs canadiens, Daniel Pauly et Dirk Zeller, ne se contente pas des données recueillies par la FAO auprès des États-membres, issues des volumes déclarés et contrôlés par les pêcheries nationales. Elle s'intéresse aussi à d'autres secteurs dont

les chiffres officiels ne tiennent pas compte : les volumes de poissons rejetés, car ne correspondant pas aux espèces recherchées ; la pêche de subsistance, qui reste importante en particulier sur les littoraux des pays émergents (notamment le sud-est asiatique) ; la pêche sportive ; et surtout la pêche illégale, qu'on peut apprécier d'après l'ensemble des flottilles de pêche réellement déployées par chaque nation. Une approche faite pays par pays et sur toutes les zones de pêche où les bateaux de chacun viennent pratiquer ces prélèvements.

Conclusion du rapport : auprès des quelques 77 millions de tonnes de poissons pêchés, officiellement recensés en 2010, ce sont sans doute 32 millions de tonnes supplémentaires qui sont extraites des océans, ce qui conduit à remettre en cause le rythme d'appauvrissement des océans en ressource halieutique. Le dépassement annuel se serait ainsi situé entre 30 et 50 % des prélèvements officiels, depuis 1950.

Si certaines régions et nations - essentiellement les pays développés - ont instauré des quotas en fonction des évolutions tendancielles des populations constatées dans leurs zones, cela les a aussi conduites à exporter leur capacité ailleurs, avec une multiplication des accords de pêche dans les eaux africaines. Mais le monde océanique est un univers fini et pêcher toujours plus loin ou plus profond ne peut être une solution durable. On estime que 90 % des stocks de poissons sont exploités au maximum, dont le tiers est même surexploité, conduisant à une inéluctable raréfaction.





LES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'agriculture sera une des activités les plus impactées par les effets du changement climatique. Elle a mis en avant son caractère stratégique et s'est mobilisée pour que l'accord issu de la COP21 mette au premier plan le rôle producteur et nourricier de l'agriculture et qu'il donne la priorité à l'« adaptation ».

Il est reconnu en même temps que ce secteur est un des plus émetteurs de gaz à effet de serre (25 % des émissions mondiales, avec la déforestation). Ces émissions se concentrent au stade agricole, surtout dans l'élevage. Les études affichent d'importantes différences entre systèmes de production, bousculant certaines idées reçues, avec les avantages et les inconvénients de la production intensive, les espoirs et les obstacles liés à l'agroécologie. Les États, responsables des engagements pris, poussent les filières professionnelles et soutiennent des initiatives diverses : « Dairy Carbon », « Carbon Beef », « 4 % ». Les entreprises agroalimentaires s'engagent également, mais plutôt timidement.

Les mesures envisagées d'« atténuation » des émissions ne suffiront pas. Comme le dit le GIEC, « les mesures axées sur la demande, tels que les changements dans le régime alimentaire et la réduction des pertes... auront également un rôle crucial ». Cela relativise la notion de « sécurité alimentaire » et oriente vers des programmes publics pour la santé et contre le gaspillage, mais aussi vers une demande maintenant visible chez les consommateurs, pour une alimentation à la fois plus qualitative, plus éthique et moins axée sur les produits animaux.

Enfin, dans tous les cas, l'« adaptation » s'imposera, et ce sera une question de moyens financiers, à inscrire au sein des transferts de fonds promis par les pays développés aux pays pauvres, mais aussi de choix de production dans un pays comme la France.

■ L'AGRICULTURE EST MAINTENANT INTÉGRÉE DANS LES NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES MONDIALES

L'accord de Paris signé le 12 décembre 2015 ne comporte pas le mot « agriculture »

La COP21, conférence climatique mondiale de début décembre à Paris, fut comme prévu un exercice très ambivalent. Chaque nation, chaque acteur craint les conséquences du changement climatique et veut faire la preuve de son sens des responsabilités. Mais en même temps, chacun essaie aussi de minimiser les efforts qui pourraient lui incomber.

Le secteur agricole et agroalimentaire ne fait pas exception. Il sera parmi les tous premiers impactés par les changements futurs et il le sait : sécheresses, excès d'eau, températures excessives et phénomènes extrêmes sont déjà visibles de façon éparse. Ces effets seront plus sévères pour les pays chauds, alors que les pays froids ou tempérés devraient être davantage préservés : mais comme le dit le nouveau président de la COPA (les fermiers européens), « la production alimentaire au niveau mondial devrait baisser de 17 % pour chaque degré de hausse ».

En même temps, les filières agricoles contribuent beaucoup aux émissions, et elles savent que les mesures d'« atténuation » (réduction des gaz à effet de serre émis) demanderont un gros effort. Ainsi, les pays en développement ont longtemps résisté à l'inclusion de l'agriculture dans la négociation.

Au final, les représentants professionnels des 5 continents, petits producteurs en tête, se sont unis pour mettre en avant le rôle nourricier et producteur et la priorité à l'adaptation.

Ainsi, l'accord de Paris signé le 12 décembre 2015 ne comporte pas le mot « agriculture ». Parmi ses trois objectifs (non contraignants), il « vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques... en renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes... et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ». La dialectique produire (plus) et émettre (moins) est le point central.

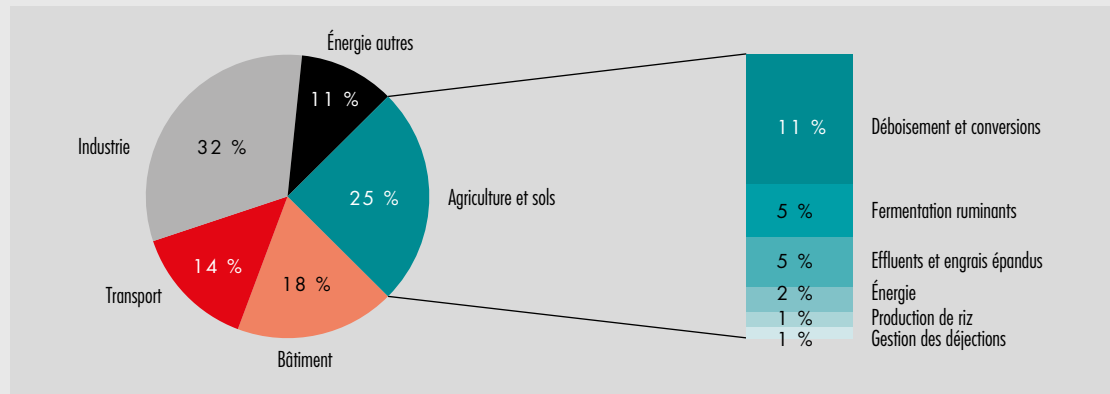
Les émissions de gaz à effet de serre du segment Agriculture et utilisation des terres s'élèvent selon le GIEC⁽¹⁾ à 20-25 % du total des émissions anthropiques, soit 10 à 12 Gt sur 49 Gt en 2010. Ces émissions n'incluent pas la production des engrais (de l'ordre de 0,5 à 1 %) ni celles de l'industrie agroalimentaire.

Émissions totales d'origine humaine

(49 GteqCO₂)

Émissions de l'agriculture et de la conversion des sols

(10 à 12 GteqCO₂)



La consommation d'énergie en agriculture est ici intégrée à Agriculture et sols.
Sources : GIEC, rapport 2014.

Les émissions agricoles sont en augmentation mais celles issues de la conversion des forêts baissent depuis les années 90

Il s'agit essentiellement pour l'agriculture proprement dite (11 à 12 % des émissions mondiales) :

- de méthane, issu de la digestion des ruminants, de la décomposition anaérobie des déjections et de la culture inondée du riz. Ce gaz a un potentiel comme gaz à effet de serre égal à 28 fois celui du CO₂, potentiel régulièrement revu à la hausse depuis 1995
- et d'oxyde nitreux N₂O, issu de l'azote épandu sur les sols (engrais et effluents de l'élevage), dont le pouvoir réchauffant est de 300 fois celui du CO₂.
- du CO₂ est aussi émis à travers l'utilisation d'énergie. Ce rôle reste minoritaire.

La disparition des forêts et la conversion de certains sols (tourbeux en particulier) occasionne de son côté le relargage de CO₂ stocké jusque-là dans la végétation et le sol (10 à 12 % des émissions mondiales).

Les émissions sont comptabilisées en tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂), intégrant les trois gaz à « pouvoir radiatif ».

Les émissions de méthane, d'oxyde nitreux ainsi que le rythme des changements d'utilisation des sols sont particulièrement difficiles à chiffrer et à suivre. Les données pour l'agriculture et les terres sont donc des approximations, avec des émissions qui sont peut-être plus limitées - ou plus fortes. Un flou existe dès le départ dans les chiffres d'émissions : le GIEC annonce 24 % pour le secteur des terres (hors consommation d'énergie et industries amont et aval) sur un total de 49 Gt, mais aussi des chiffres absolus de 12 à 10 Gt pour les périodes 1990-2000 et 2000-2010. La FAO annonce 10 Gt au total dont 7,1 Gt pour l'élevage.

Les émissions agricoles sont en augmentation mais celles issues de la conversion des forêts baissent depuis les années 90 : en particulier le Brésil a fortement diminué le rythme de sa déforestation entre 2004 et 2012 (elle repart à la hausse depuis).

Par ailleurs, la forêt mondiale capte actuellement une quantité importante de CO₂ là où elle est en croissance, ainsi que le sol des prairies, pour un total estimé à 2 Gt.

LES FILIÈRES DE PRODUCTION ALIMENTAIRES ET LEURS ÉMISSIONS

La transformation : un rôle mal chiffré mais relatif

Les émissions provenant du segment « industrie » sont analysées beaucoup moins finement que celles de l'agriculture. Le rôle de l'industrie alimentaire est ainsi mal évalué par le GIEC, d'autant qu'il s'ajoute au transport, aux déchets, et pour finir aux pratiques domestiques pour aboutir à un poids élevé de l'alimentation. En France, l'industrie agroalimentaire représente 9 % des émissions de l'agriculture : c'est aussi là où les améliorations sont souvent les plus accessibles.

L'élevage en première ligne

L'élevage est responsable selon la FAO de 70 % des émissions liées à l'agriculture et aux terres, avec deux processus

principaux : la digestion des ruminants et la transformation des effluents. La déforestation y contribue aussi, qu'elle soit liée à la création de pâturages ou à la mise en culture. Les cultures qui augmentent en surface sont en effet principalement destinées à l'élevage : soja en Amérique du sud surtout, et maïs. L'huile de palme en Asie du sud-est constitue une exception notable : elle concerne la consommation humaine et l'industrie, notamment pour les carburants.

L'élevage utilise en effet une partie importante des ressources : les prairies, mais aussi 1/3 des terres arables. 40 % des céréales et oléo-protéagineux mondiaux sont ainsi utilisés pour les animaux. La viande bovine tranche sur l'ensemble, à cause du méthane émis par ces ruminants et de la productivité faible de ce type d'animaux (croissance lente et besoins en surface élevés). Pour 1 kg de protéines animales produites, les

(1) - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Une des faiblesses concerne le stockage de carbone dans les prairies...

émissions sont de 200 à 350 kgeqCO₂ pour la viande de bovins, 50 à 130 kg pour le lait, 50 pour le porc, 40 pour le poulet et 30 pour les œufs, selon la FAO.

L'étude détaillée de la FAO publiée en 2014⁽²⁾ fait ressortir de façon accusée les contrastes entre les systèmes de production en bovins : avantage à la viande issue d'élevages laitiers (les émissions sont « amorties » sur une production plus large), ce qui situe l'Europe de l'ouest à 18 kgeqCO₂ par kg équivalent carcasse de bœuf produit, contre 50 pour l'Amérique du nord. Et avantage aux systèmes intensifs, versus ceux prévalant en Amérique latine, Inde et Afrique (70 à 75 kgeqCO₂ par kg équivalent carcasse). Dans ces dernières régions, les animaux consomment des végétaux peu nutritifs et produisent peu. En Amérique latine, l'élevage continue à être le facteur majeur de déforestation.

I Une analyse pas encore complète

Ces chiffres méconnaissent plusieurs rôles des élevages : le travail des animaux ou la réserve sur pied qu'ils constituent sont importants, en particulier dans les économies pastorales d'Afrique ou pour de petits élevages entretenus par des femmes. Et les ruminants sont souvent la seule manière de fournir de la nourriture à partir d'espaces qui ne sont pas cultivables.

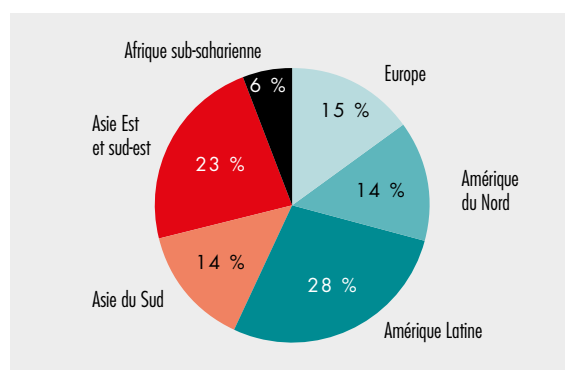
Une des faiblesses concerne le stockage de carbone dans les prairies, surtout par manque de données précises. L'enjeu est en particulier de préserver les prairies existantes, qui risquent d'être converties en terres agricoles en l'absence d'élevage bovin, et de perdre ainsi leur carbone stocké, et aussi toute la biodiversité attachée à ces milieux.

■ « ATTÉNUATION » : LES MARGES DE MANŒUVRES ET LES EFFETS COLLATÉRAUX

I L'intensification, où et jusqu'où ?

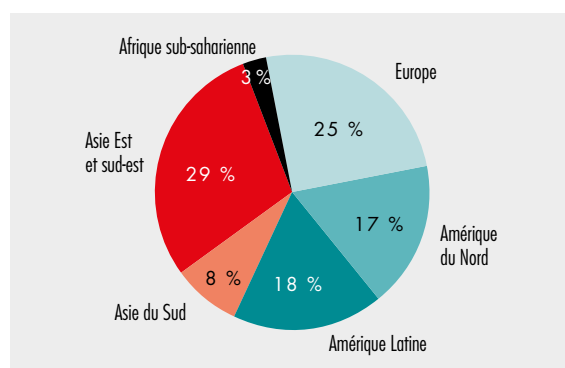
Si l'on compare les pays entre eux, le rôle du rendement est manifeste, et c'est ainsi que l'Europe et l'Amérique du nord affichent une performance nettement supérieure en termes de protéines produites par unité d'émissions. Du reste les émissions des pays développés tendent à baisser : productivité accrue, mais sans doute surtout baisse de l'effectif bovin.

I Émissions mondiales de l'élevage



Source : FAO.

I Production mondiale de protéines animales



Source : FAO.

Il est clairement nécessaire de fixer des limites à l'intensification. Par exemple, le gain de poids des animaux peut être accéléré grâce à différents additifs : c'est déjà ce qui est pratiqué dans de nombreuses régions du monde avec des traitements

hormonaux ou des antibiotiques utilisés au-delà de fonctions thérapeutiques. Ces pratiques connaissent des limites en Europe, où l'on essaie de prendre en compte les graves risques pour la santé publique, comme l'antibiorésistance. D'autres additifs sont plus intéressants, comme l'incorporation de lipides dans les rations (en particulier les graines de lin de la filière Bleu-Blanc-Cœur). Le potentiel est cependant limité, pour un coût élevé, et il s'agit plutôt d'une niche commerciale.

Une certaine intensification est sans doute possible et souhaitable, par exemple en Amérique latine. Dans de nombreux pays, en Afrique particulièrement, la question se confond avec celle du développement agricole : la volonté de produire plus là où règne un déficit alimentaire a été relancée par les pénuries des années 2010-2012 mais les moyens nécessaires ne sont pas mobilisés, sans même se préoccuper des émissions de gaz à effet de serre. Ici particulièrement l'enjeu majeur est social, avec en première ligne l'agriculture familiale, qui ne l'oublions pas fournit 70 % de l'alimentation mondiale.

La situation et les priorités ne peuvent être les mêmes entre une région peu efficace, mais qui au total consomme très peu par personne (en Afrique, les émissions liées à la consommation de viande représentent environ 0,3 teqCO₂ par personne) et une autre également peu efficace, mais forte consommatrice (en Amérique Latine, cette production, principalement consommée sur place, représente 1,6 teqCO₂ par personne, à partir des chiffres FAO). En Amérique du Nord et en Europe (ouest et est), ces chiffres s'élèvent à 1,3 et 0,9 teqCO₂ par consommateur, en Asie du Sud 0,2 et en Asie de l'Est et sud-est, 0,5 teqCO₂. **Souvent, le volume consommé joue plus que l'efficacité.**

I Des voies techniques et des obstacles

Plusieurs voies sont proposées pour les pays développés ayant déjà une relative efficacité : les plus évidentes pour la France, mises en avant par l'INRA, sont la baisse des engrais azotés (source principale, avec les déjections, des émissions de N₂O), la gestion des effluents (également source de méthane et de N₂O) et le stockage de carbone dans le sol.

Moins d'engrais veut dire des économies. Des pratiques agronomiques de base permettraient une meilleure efficacité : la spécialisation élevage vs culture mène à un gaspillage d'azote, comme en Chine, qui importe massivement du soja (alors que sa culture fixe l'azote) et emploie non moins massivement des engrais azotés, ou plus près de nous la

(2) - Lutter contre le changement climatique grâce à l'élevage, FAO 2014.

spécialisation agriculture/élevage dans des régions différentes de France. Mais il s'agirait de changements structurels lourds.

La baisse des doses d'engrais reste l'objectif en France depuis des années et va aussi dans le bon sens en termes de pollution. Mais il faut des modalités d'application finement dosées : moins d'azote veut dire un risque de dégrader le taux de protéines du blé français, déjà plutôt bas.

Gérer les effluents passe en particulier par la méthanisation, qui évite en principe les fuites de méthane, sans toutefois régler le problème de l'azote, mais elle ne peut pas se contenter de déjections : il faut soit des cultures associées comme en Allemagne, soit une conduite fine fondée sur différents intrants de récupération. Délicat, et exigeant dans les conditions actuelles un soutien financier public important.

L'agriculture biologique est d'une certaine façon à la pointe de l'agroécologie, et elle est performante en termes d'émissions de gaz à effet de serre par unité de surface

I L'agroécologie et le sol, solutions privilégiées

L'agroécologie intègre beaucoup de ces pratiques destinées à produire mieux en respectant davantage l'environnement - mais pas forcément faciles à mettre en œuvre. Un de ses fleurons est **le stockage du carbone dans les sols, qui est le principal objectif mis en avant par la France pour l'agriculture**, à l'occasion de la COP21, avec l'initiative « 4 pour 1000 ». Le potentiel est théoriquement énorme : un calcul global montre que si le carbone contenu dans tous les sols agricoles mondiaux augmentait de 4 % annuellement, cela permettrait d'absorber toutes les émissions liées aux activités humaines qui s'accumulent dans l'atmosphère.

Dans un premier temps, l'initiative vise à mieux tenir compte du carbone dans le sol, point faible des comptabilités carbone existantes, puis à utiliser ce « puits de carbone » au maximum. Le problème est **qu'il s'agirait en fait d'inverser complètement la tendance, qui est à l'heure actuelle à la perte de carbone dans les sols**, à cause de l'érosion, de la dégradation des sols, de la disparition de la tourbe, de la conversion des prairies en terres cultivées, de l'artificialisation. Et la perte de carbone, en cas de conversion, est beaucoup plus rapide que l'accumulation, très progressive et pour laquelle il n'y a pas de technique bien établie.

C'est le cas au niveau mondial, et également en France. Les émissions de méthane et N₂O liées à l'élevage y sont

de 46 MteqCO₂. Celles liées aux conversions de prairies en terres cultivées s'y ajoutent pour 26 MteqCO₂, alors que les prairies restantes absorbent seulement 11,8 MteqCO₂.

Le bilan « stockage agricole » est donc au départ négatif. Que faut-il souhaiter ? En l'absence d'élevage, il y aurait certainement davantage de conversion de prairies et de pertes de carbone - mais aussi plus de boisement dans certaines zones, avec le stockage associé : une évolution déjà visible dans certains territoires qui « se ferment »...

L'agriculture biologique est d'une certaine façon à la pointe de l'agroécologie, et elle est performante en termes d'émissions de gaz à effet de serre par unité de surface (optimisation des engrais, du carbone stocké dans le sol). Mais son rendement est en général plus faible et la durée d'élevage des animaux souvent plus longue : la qualité, y compris écologique, n'est pas nécessairement synonyme d'impact climatique nettement amélioré. Il manque des bilans précis sur l'élevage à l'herbe (prairies permanentes, bocage) et les émissions associées.

I Enfin, l'agriculture peut produire des substituts au carbone fossile

Le principal potentiel ici est en fait celui de la forêt. Celle-ci permet un stockage à long terme de carbone dans le matériau bois (matériau également beaucoup plus performant en coût énergétique que le béton ou l'acier), et des économies d'énergie fossile avec le bois-énergie - à condition que le déstockage forestier ne soit pas plus pénalisant que l'avantage permis par le bois récolté. En matière de stockage de carbone sur le terrain, la forêt permet des gains plus faciles que les sols agricoles.

L'agriculture produit de son côté des agrocarburants, qui permettent un certain gain net d'émissions. Cependant, ce bilan positif est mitigé par le besoin de terres et les défrichements associés (directement ou non), et par le surcoût (c'est un moyen coûteux à la tonne d'émissions évitée). De ce fait, cette voie n'est plus beaucoup mise en avant. La « seconde génération » (à base de plantes entières, plus productive à l'hectare) offre un potentiel plus élevé mais le délai prévisionnel avant sa concrétisation a dû être revu considérablement à la hausse, refroidissant les espoirs qui y étaient placés.

■ LES ACTEURS S'IMPLIQUENT DANS L'« ATTÉNUATION »

I Les États vont s'appuyer sur les filières

L'accord de la COP21 ne mentionne pas les secteurs, mais repose sur les engagements des différents pays. Ces engagements restent volontaires - et globalement insuffisants à l'heure actuelle pour rester dans la limite des 2° de hausse des températures - sans parler de la référence à 1,5°C. Il appartient ensuite aux États de mobiliser les acteurs et de mettre en place les incitations nécessaires.

En agriculture, les programmes lancés visent en grande partie à **développer des recherches**. Des programmes comme les « 4 % » ou l'agriculture « climato-intelligente » ne sont pas encore des voies opérationnelles. L'Alliance mondiale pour une agriculture climato-intelligente (GACSA, Global alliance for smart agriculture) rassemble surtout des États, des instituts de recherche, des organisations professionnelles, des ONG. Comme le dit la FAO, qui a en principe du recul en matière de développement agricole, « l'application de cette approche est difficile, du fait notamment d'un manque d'outils et d'expérience ». De plus, la présence au sein de GACSA d'un fort contingent issu du secteur des engrais (de loin le mieux représenté) suscite des inquiétudes.



L'élevage européen travaille (avec l'aide de l'Europe) à des initiatives plus précises, comme « Carbon Dairy », promu par la France, ou « Beef Carbon », lancé par 4 pays européens. Carbon Dairy et Beef Carbon visent à obtenir une baisse des émissions de 20 % et 15 % respectivement, sur 10 ans, en améliorant l'évaluation et en s'appuyant d'abord sur des fermes pilotes. Les actions seront fondées essentiellement sur la productivité des élevages et la meilleure utilisation des effluents.

Les États et le processus onusien ne suffisent pas à assurer la lutte pour le climat...

I Les entreprises de la filière s'impliquent plus ou moins

Les États et le processus onusien ne suffisent pas à assurer la lutte pour le climat, tous les acteurs non-étatiques sont sollicités. La plateforme NAZCA (Non-State Actor Zone for Climate Action) recense plus de 10 000 engagements, dont ceux de plus de 2 000 entreprises, mais 128 seulement dans l'agroalimentaire, dont 3 françaises (Danone, Pernod Ricard, Téréos).

L'agroalimentaire reste assez peu visible dans les initiatives pour réduire les émissions, comme celle de la Banque mondiale pour donner un prix au carbone (Unilever, Nestlé, Barilla) ou le Carbon Disclosure Project (CDP, initiative internationale pour la publication de l'empreinte carbone). Ce dernier,

ayant sollicité en 2015 251 grandes compagnies mondiales de l'agroalimentaire, a reçu 40 % de réponses (dont quatre entreprises françaises : Danone, Pernod-Ricard, Rémy Cointreau, Vilmorin et Cie). Parmi celles-ci, un quart seulement incluaient les émissions de leur chaîne d'approvisionnement agricole.

Cependant, la sensibilité des entreprises monte : le CDP cite Nestlé (« nous avons identifié l'atténuation du changement climatique comme une préoccupation centrale pour les parties prenantes et les consommateurs ») et Unilever (« un nombre croissant de consommateurs préféreraient acheter des produits dont l'origine est soutenable, ou qui protègent les ressources naturelles... Les marques [qui répondent à ces tendances] ont assuré la moitié de la croissance du groupe en 2014, à un rythme double de celui des autres activités »).

I Au Brésil, en France

29 grandes entreprises brésiliennes, dont JBS, le n°1 mondial du bœuf, AMaggi, négociant de premier plan en soja et maïs - et ancien titulaire de la « tronçonneuse d'or » décernée par Greenpeace - ont lancé en 2014 un nouveau protocole face aux pressions dont ils sont l'objet de la part des acheteurs étrangers : ils vont mettre en place une évaluation et un suivi des émissions liées à leur chaîne d'approvisionnement. Il est vrai que les émissions agricoles de l'Amérique du sud apparaissent même dans le radar des banquiers. Elles arrivent quatrièmes parmi toutes les combinaisons de « région du monde x secteur » dans l'analyse des émissions induites par les institutions financières, selon une thèse récente⁽³⁾. Elles s'y voient dépassées seulement par l'énergie en Inde, l'industrie en

Inde et le secteur énergétique et industriel en Chine : même les banques pourraient un jour se pencher sur cet aspect de l'agriculture brésilienne.

En France, cette pression du public est très sensible pour des entreprises comme Sanders (n° 1 de l'alimentation animale, du groupe Avril), qui tient surtout à mettre en avant un bilan global, au-delà des seules émissions : il s'agit de préserver la production agricole en France, l'activité économique des territoires et une conception environnementale plus large. Au-delà des efforts techniques pour minimiser les émissions, l'entreprise insiste ainsi sur la relocalisation des approvisionnements végétaux, remplaçant précisément le soja, notamment brésilien, par du colza (ce qui a demandé des mises au point techniques) et par le développement d'une filière soja locale - qui bénéficie d'une prime non-OGM au niveau du prix.

■ IL NE FAUT PAS OUBLIER LES CONSOMMATEURS

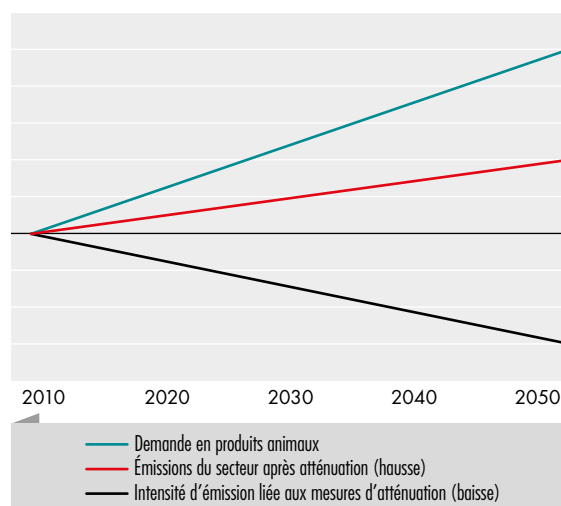
Les différents efforts précédemment évoqués ont un potentiel d'« atténuation » limité. Même en supposant réalisés des programmes qui souvent sont seulement à l'étude, les 10, 20 ou 30 % de gains évoqués ne sont pas à la hauteur de la baisse d'émissions nécessaire pour atteindre l'objectif de 2° fixé par la COP21. Celui-ci demande une réduction générale d'émissions de 40 à 70 % en 2050, comparées à 2010.

Malgré les efforts d'« atténuation », la croissance anticipée des volumes produits conduit en fait non pas à une baisse mais à une augmentation des émissions, comme le montre le récent rapport de la FAO.

DES GAZ À EFFET DE SERRE
DANS MON ASSIETTE ?



I Production agricole, efforts d'atténuation, émissions



Source : FAO « Lutter contre le changement climatique grâce à l'élevage », 2014.

(3) - La comptabilité des émissions de gaz à effet de serre par enjeu : un outil d'analyse des impacts du changement climatique sur les activités d'une banque de financement et d'investissement, Antoine Rose, septembre 2014.

La consommation doit augmenter de 60 % entre 2007 et 2050. Ce chiffre implique une grande part de surconsommation

Les efforts qui précèdent visent à améliorer les performances de la production. Mais comme le dit le GIEC dans son dernier rapport, « les mesures axées sur la demande, tels que les changements dans le régime alimentaire, et la réduction des pertes dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire auront également un rôle crucial ».

Selon la dernière estimation de la FAO en 2012, la consommation est censée augmenter de +60 % entre 2007 et 2050. En fait, ce chiffre ne correspond pas aux besoins mais plutôt à la poursuite des tendances actuelles ; or celles-ci impliquent une grande part de surconsommation. La sécurité alimentaire est loin d'être seule en jeu, car trois grands enjeux interviennent.

Tout d'abord, la lutte contre le gaspillage, qui on le sait atteint aujourd'hui 30 à 40 % de la consommation. Il intervient plutôt au stade de la production dans les pays pauvres, et plutôt au niveau de la consommation dans les pays riches. Sa réduction fait partie des grandes causes nationales et internationales.

Ensuite, la lutte contre l'obésité et le surpoids, qui pèsent sur la santé publique internationale. Au sein de cette

surconsommation globale, certains produits impliqués comme les sucres et les huiles se trouvent avoir une empreinte carbone très faible. Mais d'autres, comme les viandes et produits laitiers, sont à la fois consommés en excès pour la santé et mauvais pour le climat.

Enfin, la tendance constatée chez une partie des consommateurs - et encouragée par des laboratoires d'idées et des ONG - **vers une alimentation à la fois plus qualitative, plus éthique, moins carnée et meilleure pour le climat et l'environnement**. Comme on l'a vu avec l'agriculture biologique, ces préoccupations sont parfois contradictoires : moins intensif ne veut pas forcément dire moins émetteur. Rétablir la cohérence suppose de consommer moins de produits animaux.

Un signal marketing est le récent lancement de la gamme « Carrefour Veggie », une première chez les MDD, que la chaîne dit avoir lancée pour suivre les avis du public sur sa plate-forme collaborative. Les travaux de recherche d'Avril visant à développer des produits de consommation à base de protéines végétales vont dans le même sens : il s'agit là d'une innovation de rupture...

■ L'« ADAPTATION » : UNE QUESTION DE MOYENS... ET DE CHOIX

Les efforts pour l'« atténuation » n'empêcheront pas l'agriculture de devoir s'adapter au changement climatique.

Dans les pays du Sud, surtout les plus pauvres et les plus vulnérables, cela passera par des moyens financiers accrus. C'est une des lignes directrices de leur position au moment de la conférence climatique. Ces pays ont accepté d'adhérer à un accord, accepté les engagements limités de la part des pays responsables des émissions anciennes et présentes, ceci parce qu'ils avaient la perspective de recevoir des financements. La COP21 a réitéré l'engagement de 2009 : les pays développés doivent assurer un volume de 100 Mds \$/an à partir de 2020. On s'en rapproche lentement : les engagements de contribution, publics et privés, s'élevaient en

2014 à 64 Mds \$. D'une manière plus concrète, le Fonds vert pour le Climat, mis en place par l'ONU, est aujourd'hui à la tête de 10 Mds \$. L'agriculture et la forêt font partie de ses axes prioritaires.

Dans un pays comme la France, les effets du réchauffement restent incertains. Un des impacts les plus clairs et les plus délicats à gérer affectera la ressource en eau, en partant du sud du pays, sans que l'on sache exactement jusqu'à quelle latitude le risque pèsera. Deux approches seront alors sur les rangs : toujours l'agroécologie, avec des sols plus riches en carbone, retenant mieux l'eau ; ou bien des retenues de stockage pour étendre l'irrigation. Le débat ne fait que commencer.





LA CONSOMMATION DES VINS ROSÉS EN FRANCE : UNE VAGUE DE FOND QUI S'EXPORTE...

La consommation mondiale de vins rosés est portée par l'engouement des jeunes générations pour des vins faciles à boire car très aromatiques et fruités.

La part des vins rosés consommés en France atteint désormais 30 % des vins tranquilles, la progression s'étant réalisée au détriment de celle des vins rouges.

D'un phénomène saisonnier, la consommation tend à se désaisonnaliser, l'innovation produit ayant contribué à décloisonner la consommation des vins rosés de ses codes traditionnels, afin d'en multiplier les opportunités de consommation.

La stratégie de montée en gamme conduite par quelques visionnaires précurseurs a probablement contribué au changement de statut dont bénéficient les vins rosés aujourd'hui, notamment aux États-Unis. La consommation des vins rosés de Provence s'amplifie et contribue à une forte valorisation des prix de vente, essentiellement constatée à l'export.

Face à des disponibilités contraintes par des rendements maîtrisés et par la stagnation des surfaces, les grands opérateurs initient le développement de leurs volumes à marque sur des segments de prix plus valorisés, moteur de la croissance des vins rosés en grande distribution mais aussi à l'export. L'accompagnement de la demande étrangère n'est pour autant pas un débat éludé dans les interprofessions.

■ LA CONSOMMATION MONDIALE DE VINS ROSÉS NE CESSE DE PROGRESSER

Établie à 22,7 millions d'hectolitres en 2014, la consommation de vins rosés enregistre une hausse de + 20 % depuis 2002. Elle représente 10 % de la consommation de vins tranquilles. L'offre et la demande mondiale était à l'équilibre en 2013, la production 2014 devient légèrement supérieure à la consommation.

Cette augmentation du marché mondial s'explique principalement par les hausses de consommation constatées en France et aux USA, deux pays concentrant la moitié de la consommation mondiale. Néanmoins la consommation de vins rosés se mondialise, notamment dans les pays d'Europe du Nord, au Canada et à Hong-Kong.

Selon les travaux de l'observatoire mondial du rosé, la part des vins rosés dans la consommation totale de vins tranquilles se retrouve la plus élevée, de près de 10 % en moyenne, parmi les jeunes générations et davantage aussi dans la population féminine.

Si la production était auparavant essentiellement destinée à l'autoconsommation, la part des produits exportés n'a cessé de progresser, portant désormais sur le tiers des volumes produits, à l'identique du marché global.

La consommation de vins rosés enregistre une hausse de + 20 % depuis 2002

■ LA FRANCE PREMIER PAYS CONSOMMATEUR ET PREMIER PRODUCTEUR MONDIAL

La France demeure de loin le premier pays consommateur de vins rosés au monde, avec 8,1 millions d'hectolitres, devant les États-Unis avec 3,1 millions d'hectolitres consommés en 2014. Notre consommation a bondi de 43 %, entre 2002 et 2014 portant la part des vins rosés à 30 % de la consommation de vins tranquilles.

Avec 7,6 millions d'hectolitres produits, la France demeure le premier producteur mondial, devant importer un peu plus chaque année pour satisfaire sa demande interne, le faisant aussi premier importateur mondial.

■ QUI BOIT DU ROSÉ EN FRANCE ET QUAND

Contrairement aux autres pays consommateurs, la consommation de vins rosés apparaît davantage transgénérationnelle, bien que les jeunes de la génération millénaire déclarent en consommer une proportion plus élevée. Les vins rosés rencontrent un franc succès auprès des jeunes car ils bénéficient d'un positionnement prix attractif et d'une plus grande accessibilité en termes de goût car plus frais et fruités.

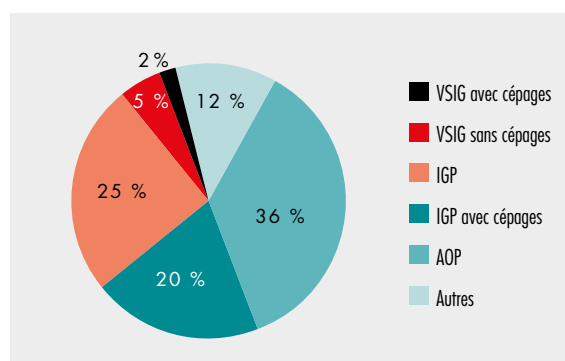
Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Ile de France s'affichent assez logiquement premières régions consommatrices de vins rosés, suivies plus étonnamment par les Pays de Loire et la Bretagne. Cette dernière plutôt suracheteuse de bag-in-box enregistre la plus forte progression de ventes en grande distribution en 2014.

La consommation de vins rosés auparavant essentiellement estivale, avec un doublement des volumes tend à se désaisonnaliser, par des consommations faites hors repas.

■ COMMENT SE STRUCTURE L'OFFRE DE MARCHÉ

Les régions Rhône-Provence et Languedoc-Roussillon représentent à elles seules près de 70 % de la production nationale, presque à parts égales. Les vins rosés français sont à 44 % des vins d'appellation (AOP), 45 % des vins de pays (IGP) et 11 % sans indication géographique (VSIG).

■ Répartition des ventes en volume de vins rosés en grande distribution



Source : IRI (HM+SM) CAM au 8 novembre 2015, Crédit Agricole S.A.

La répartition des ventes en grande distribution présente un profil sensiblement modifié par les ventes de boissons aromatisées à base de vins rosés qui ont connu un fort engouement ces dernières années et représentent 7 % du marché et par celles de vins importés.

Sur 2015, la croissance des ventes en grande distribution sera à nouveau d'un peu plus de 2 %, la croissance des vins IGP s'essouffant sensiblement.

Au niveau des appellations, les vins de Provence-Corse font la course en tête avec 35 % des volumes, suivi des vins de Loire (18 %) et du Rhône (12 %). Ces AOC concentrent 90 % des volumes commercialisés en grande distribution.

Sur 2015, la croissance des ventes en grande distribution sera à nouveau d'un peu plus de 2 %

■ DE NOMBREUSES INNOVATIONS PRODUIT ONT FORTEMENT ANIMÉ CE MARCHÉ

Le lancement des conditionnements bag-in-box a contribué à accompagner la croissance des vins rosés facilitant leur consommation et leur conservation plusieurs jours après ouverture, sur les lieux de vacances. Le positionnement prix modéré des vins rosés en bag-in-box permettait d'afficher un prix unitaire toujours accessible, malgré de grands conditionnements.

Les progrès technologiques en matière de vinification pour limiter les phénomènes oxydatifs, par la maîtrise des températures et des conditions d'embouteillage ont fait considérablement évoluer les qualités des vins rosés, jugés plus aromatiques et fruités, et aussi moins colorés, la couleur pâle

étant un critère recherché, souvent identifié aux appellations de Provence.

L'arrivée des boissons aromatisées à base de vins rosés issus d'importation, en provenance d'Espagne ou d'Afrique du Sud a dynamisé considérablement le marché, faisant sortir ces vins du seul mode de la consommation à table. D'autres démarches marketing, telle « le rosé Piscine » de Vinovalie ont renforcé la consommation hors repas sur un mode aussi décontracté, rompant avec les codes traditionnels. La gamme des vins « rosés on Ice » lancée récemment conforte plus encore, l'image de vin facile à boire à tous moments de la journée.

■ PRINCIPAUX ACTEURS DU MARCHÉ

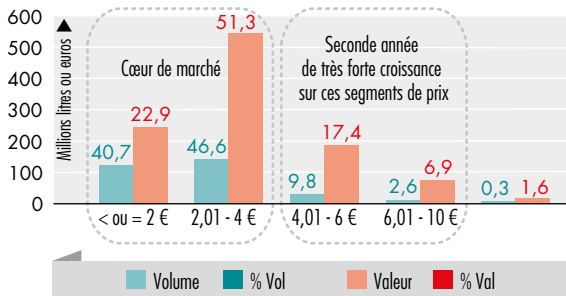
Le groupe Castel détient des positions de leader sur la distribution des vins rosés en grandes surfaces, confortées à la suite de la reprise des actifs Listel en co-entreprise, notamment en marques fabriquant. Les autres opérateurs à marques : Gérard Bertrand, Estandon Vignerons, Grimaud, Union des

Vignerons des Coteaux de l'Ardèche suivent à distance. Les groupes Advini, Moncigale, ainsi que de nombreuses coopératives apparaissent davantage positionnés sur les vins rosés de consommation courante à marques distributeurs.

UN POSITIONNEMENT PRIX MODÉRÉ

Si l'image des vins rosés considérée hier comme des vins de soif a changé, l'essentiel des ventes en grande distribution s'opère sur des segments de prix de vente consommateur (PVC) inférieur à 4 € l'équivalent bouteille de 75 cl.

Répartition des ventes en GD des vins rosés par prix de vente consommateur (eq 75 cl)



Source : IRI, (HM+SM, CAM au 8/11/2015, élaboration Crédit Agricole S.A.

Près de 41 % des volumes se positionnent à un prix unitaire inférieur à 2 €. Il s'agit principalement des vins de pays conditionnés en bag-in-box, à marques distributeurs ou premiers prix. On y retrouve essentiellement des vins de pays.

Entre 2 et 4 euros de PVC, on recense l'essentiel des vins d'appellation en conditionnement, qui se positionnent chaque année davantage, sur les segments premium supérieurs, notamment pour les appellations Provence.

Si la pyramide prix apparaît aujourd'hui bien aplatie, elle se structure. En effet, ce sont les segments premium qui portent la croissance en volume enregistrant des taux de progression de 20 % pour la seconde année.

Ce sont les vins d'appellations Provence qui bénéficient du plus fort engouement tant en France qu'à l'international

DES STRATÉGIES DE VALORISATION PORTÉES PAR DES POLITIQUES DE MARQUES

Ce sont les vins d'appellations Provence qui bénéficient du plus fort engouement tant en France qu'à l'international. Ces vins évoquent la Côte d'Azur, Saint-Tropez et symbolisent pour les étrangers un mode de vie à la française qualifié parfois de « décontracté chic ».

Des stratégies de valorisation sur les segments premium conduites de longue date par quelques rares précurseurs visionnaires ayant fortement investi en Provence ne sont sans doute pas étrangères au changement de perception des vins de Provence, passés du statut de vin de soif à celui de vin chic.

Parmi ceux-ci, nous pouvons citer Château Minuty à Ramatuelle, Château d'Esclans, ou le Château de Miraval dont le rachat par le couple star Brad Pitt-Angelina Jolie, a renforcé subitement sa notoriété mondiale. Ils partagent une même approche, celle d'avoir sélectionné des cépages correspondant à une identité de vin souhaitée, en réduisant les rendements afin d'obtenir des vins concentrés très aromatiques.

Ces domaines ont en commun d'avoir beaucoup investi notamment en moyens techniques pour maîtriser l'oxydation du vin et garder les arômes par le froid.

Ces cuvées d'exception dotées de packaging luxueux, au terme d'un élevage plus ou moins long sous bois pour Château d'Esclans, sont vendues quelques dizaines d'euros l'unité pour les plus chères. Elles constituent des vecteurs d'image pour asseoir au fil des années la notoriété du Château, faite marque et commercialiser une gamme plus large de vins bénéficiant de l'aura de la marque ombrelle. Le groupe Minuty commercialise ainsi 4,5 millions de bouteilles dont 2 millions à l'export, Sacha Lichine vend 2,5 millions de bouteilles dont 300 000 du Château Esclans.

Avec une autre stratégie de différenciation, la coopérative Estandon Vignerons a réussi à doubler son chiffre d'affaires à marque en 4 ans (voir encadré).

LES MARCHÉS EXPORT QUI SURFENT SUR LA TENDANCE, FACTEUR DE VALORISATION

Les vins rosés de Provence voient leurs volumes exportés s'envoler de 46 % sur un an glissant à fin novembre 2015, malgré une hausse des prix de 14 % en 2015 s'inscrivant après des années de hausse continue des prix moyen départ.

Les autres appellations rosés telle l'AOC Anjou bénéficie de cette revalorisation mais dans des proportions moindres, en dépit de faibles disponibilités.

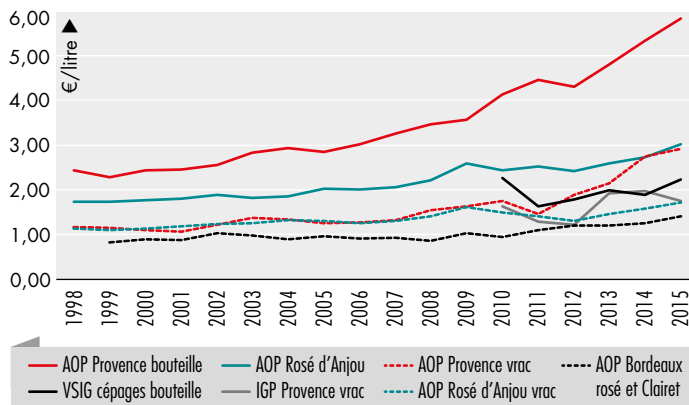
Les ventes aux USA : 1^{er} marché export

Les États-Unis représentent la première destination des vins rosés de Provence avec un tiers de volumes expédiés, devant la Belgique et le Royaume-Uni.

Les rosés de Provence ont été introduits en quelques années dans les grands restaurants, les boîtes de nuit, en faisant un produit moderne voir branché. Il séduit un public jeune, tant masculin que féminin.

Certains opérateurs davantage positionnés sur les circuits traditionnels via des importateurs bénéficient plus modérément de cette évolution, la grande distribution étant le moteur de la croissance.

Prix départ des exportations de vins rosés



Sources : FEVS.

Dans de moindres volumes, la Belgique enregistre une croissance dynamique de 4,4 % de sa consommation de vins rosés en 2014, qui a seulement bénéficié à l'origine Languedoc-Roussillon (+15 %).

■ DES PERSPECTIVES À MOYEN TERME FAVORABLEMENT ORIENTÉES

En dépit d'une baisse généralisée de la consommation de vins tranquilles en France, la société d'étude de marchés IWVSR, spécialiste des vins et spiritueux, anticipe une croissance sur les vins rosés de 0,5 % par an sur la période 2013-2018. Certains professionnels se montrent davantage optimistes, au regard de l'affection de leur jeune clientèle pour leurs vins. Elle devrait continuer de les consommer dans les prochaines années.

Au regard des aires d'appellations et du potentiel planté, des discussions ne manqueront pas pour desserrer les contraintes sur les disponibilités afin d'accompagner la demande export et de conforter sa notoriété par la visibilité, en particulier dans les appellations Provence. L'équilibre du marché actuel a clairement bénéficié à la valorisation des vins d'appellation.



I ESTANDON Vignerons : un doublement de la valeur des marques en 4 ans !

Avec une production de 180 à 200 000 hectolitres selon les millésimes et un chiffre d'affaires de 40 M€, Estandon Vignerons est leader du marché des vins de Provence. L'entreprise coopérative est issue du regroupement de huit caves coopératives viticoles et d'une dizaine de vignerons indépendants. Elle conditionne 20 millions d'équivalents bouteilles dont cinq en bag-in-box, les volumes se répartissant à 70 % en appellations, principalement Côtes de Provence et Coteaux Varois de Provence et 30 % en IGP.

La production de vins rosés représente 85 % de la production totale d'Estandon.

La coopérative a mis en œuvre dès 1994 une rétribution différenciée des raisins livrés par ses 250 viticulteurs, selon des critères de qualité et le respect de cahiers des charges qui n'ont fait qu'évoluer depuis. Cette démarche d'amélioration continue a abouti à l'obtention du label Agriconfiance en 2007, certifiant la maîtrise de la qualité de la production viticole, dans des conditions respectueuses de l'environnement et du consommateur. Les interventions du Centre du Rosé et l'ICV pour former les vinificateurs s'inscrivent également dans cette politique de progrès qualitatif des vins produits, conduite sur le long terme.

En 2012, les volumes à marques représentaient 20 % des volumes commercialisés et 25 % du chiffre d'affaires. Estandon Vignerons a construit un plan d'investissements ambitieux et une stratégie de positionnement sur tous les segments de marchés de 3 € à 20 € de prix de vente consommateur, pour accompagner sa montée en gamme.

La croissance de la demande pour les vins de Provence, dans un contexte de disponibilités stables a contribué à la revalorisation des prix, la cave abandonnant le segment des premiers prix.

Cette évolution a permis de faire progresser les marques de 20 % par an durant quatre années de suite, la gamme Promesse d'Estandon ayant doublé en valeur en 4 ans.

Aujourd'hui, la coopérative basée à Brignoles commercialise la moitié de sa production auprès de la grande distribution, un gros tiers auprès de grossistes et cavistes à destination des réseaux traditionnels et le solde à l'export. Les conditionnements à marques distributeurs représente 30 % des volumes, principalement en bag-in-box.

Dans un contexte de croissance des volumes contraint, Estandon Vignerons croit fortement à la premiumisation des vins rosés d'appellation, la Provence étant en avance dans ce domaine. La cave œuvre au renforcement de ses marques sur les segments les plus valorisés, notamment avec Estandon Légende gamme proposée en prix de vente consommateur entre 17 et 20 €. Avec 8 à 10 000 bouteilles par an, ses débuts procurent pas mal de satisfaction à Philippe Brel, son directeur, qui envisage l'élargissement de cette gamme.

Dès 2016, Estandon Vignerons lancera un nouveau rosé positionné sur un prix de vente consommateur proche de 12 €, ayant une meilleure qualité organoleptique en bouche, mais aussi un packaging plus élaboré, susceptible d'être décliné en conditionnements plus festifs, en direction de nouveaux circuits de distribution et de restaurateurs.

Toujours en veille sur les politiques de marques conduites par ses concurrents, Estandon Vignerons mesure encore le chemin à parcourir pour renforcer ses marques et leur notoriété.



PRISME - 12

L'analyse de la conjoncture agricole et agroalimentaire - Février 2016

Retrouvez-nous

■ Sur <http://etudes-economiques.credit-agricole.com> ▶ Rubrique Secteur ▶ Agriculture et Agroalimentaire
■ Abonnement gratuit : [cliquez ici](#)



CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.